

CNDS en région Centre-Val de Loire

3 mars 2017 18h30



CNDS

CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT



Une organisation favorisant la concertation

Au niveau de l'organisation :

- 3 commissions territoriales
- 6 groupes de travail sur 3 thématiques
- 7 réunions de présentations de la campagne
- 7 réunions de concertation mouvement sportif et Etat
- près de 100 contrôles de réalité (sur des actions et sur l'emploi) avec un outil dématérialisé (SOLEN)



Du point de vue de la communication :

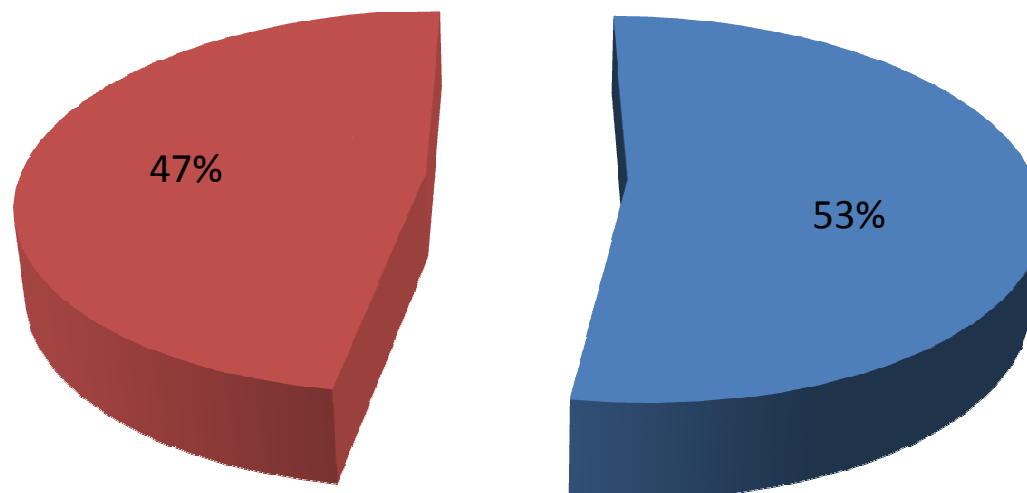
- 1 site Internet au niveau régional avec des relais dans les départements

Dossiers déposés et subventionnés

	2016		2015		écart pourcentage déposés	écart pourcentage subventionnés
	dossiers subventionnés	dossiers déposés	dossiers subventionnés	dossiers déposés		
CROS/CDOS	7	7	7	7	0,0%	0%
Ligues et CR	63	67	64	68	-1,5%	-1,6%
Comités Dépt	136	152	149	172	-11,6%	-8,7%
Clubs	454	553	482	628	-11,9%	-5,8%
	660	779	702	875	-11,0%	-6,0%

Mode d'intégration des demandes de subvention

■ Papier
■ E subvention



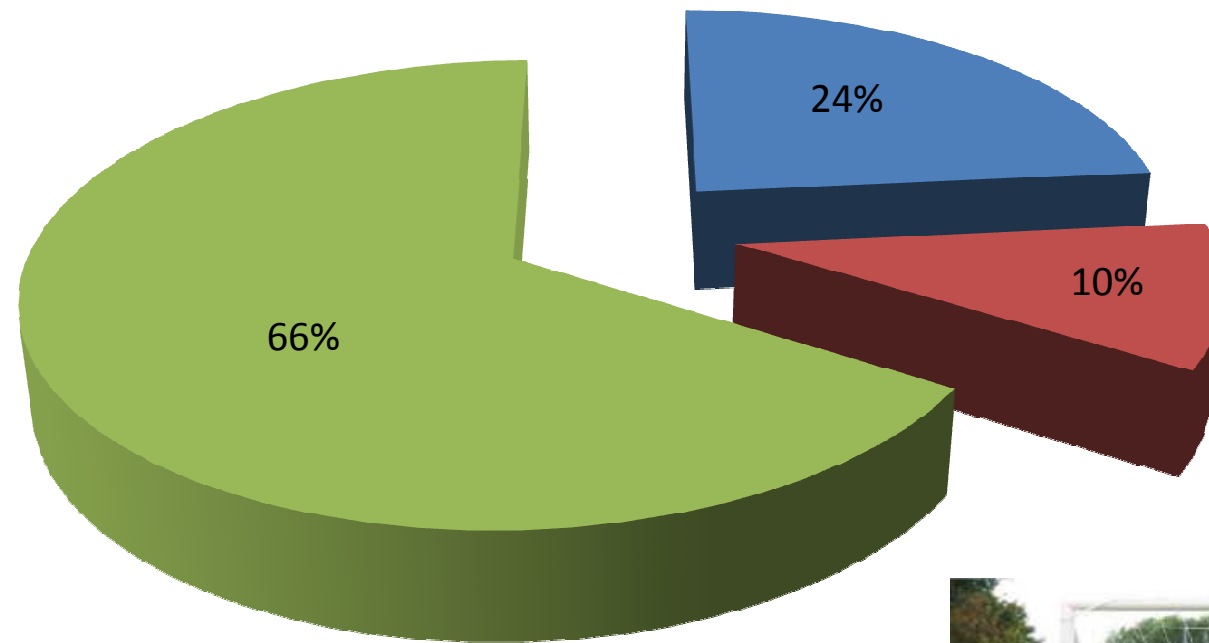
% des crédits affectés par type de structure

	2016	
	% PT avec emploi	% PT sans emploi
Liges	26,5	37,4
Comités Départementaux	27,5	29,7
Clubs	45,7	32,4
Collectivités	0,3	0,5

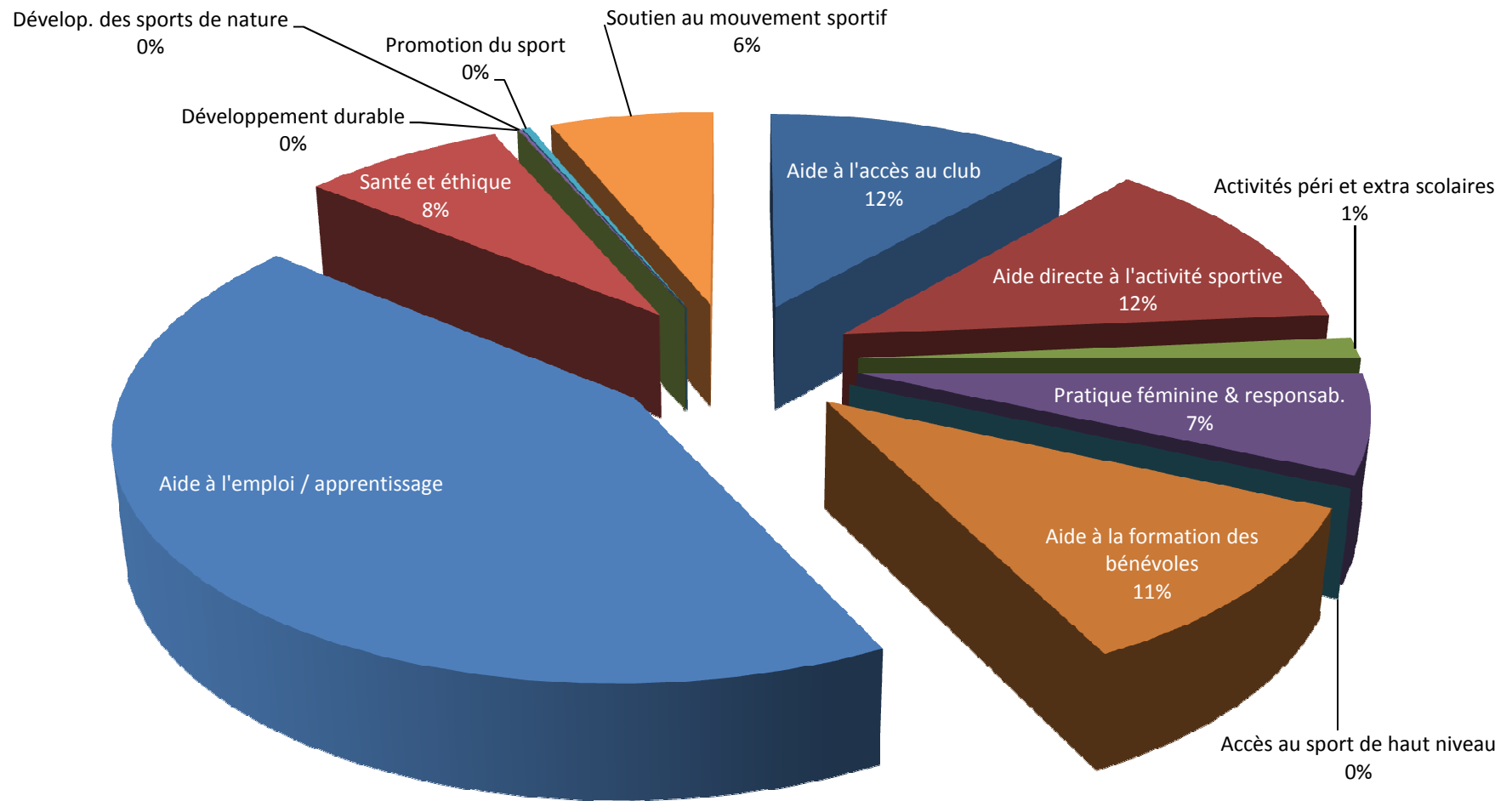


Pourcentage des crédits affectés par type de fédération

■ Multisport affinitaires ■ Non Olympiques ■ Olympiques



Repartition par objectif opérationnel



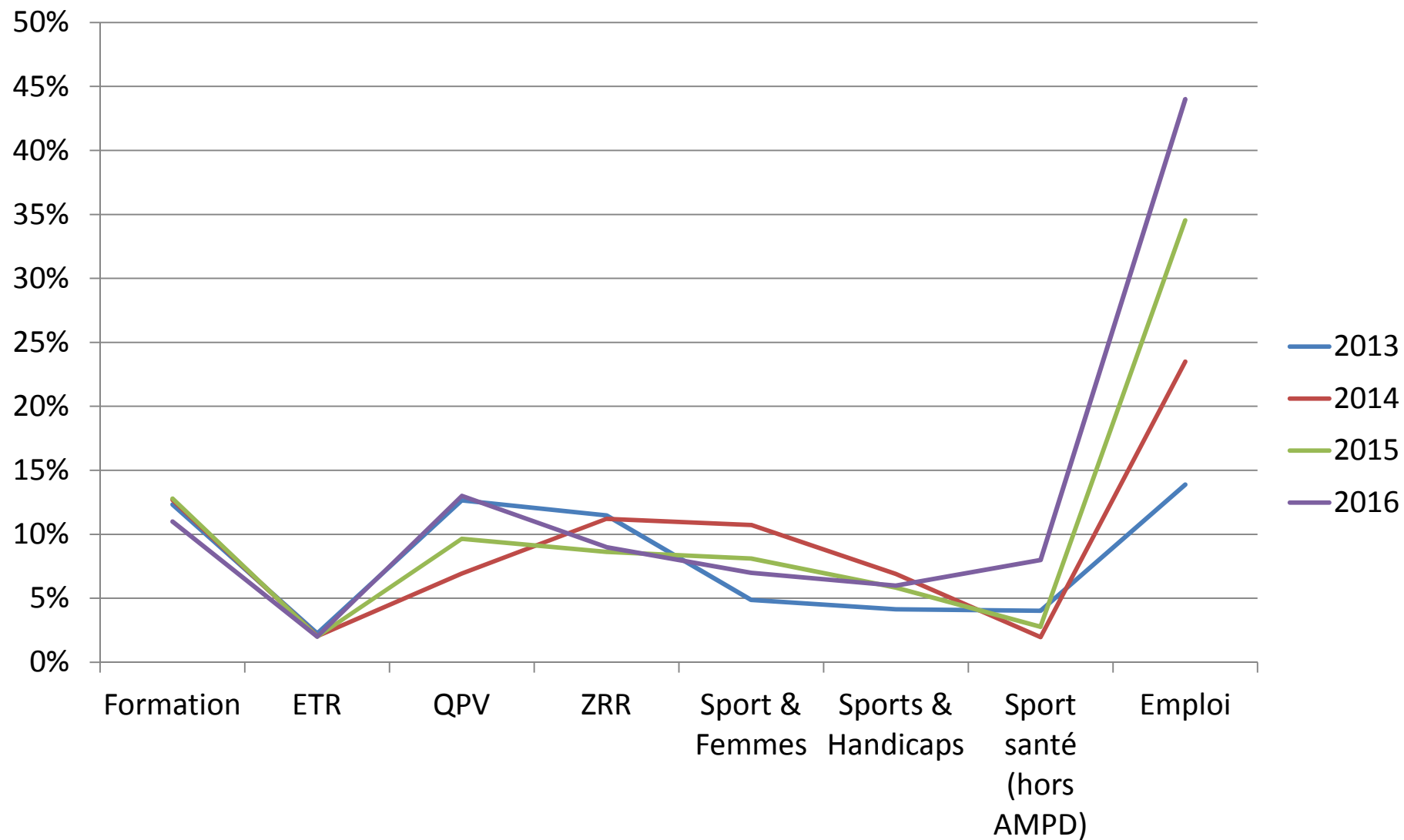
Le nombre d'emplois CNDS

type d'emploi	nombre	commentaire
ESQ	12	ceux arrivés à échéance en 2016 (6) sont à évaluer
CROS / CDOS	8	deviennent des emplois CNDS non-dégressifs
Emplois citoyens du sport année 2	9	
Emplois citoyens du sport année 1	3	
Emplois CNDS non-dégressifs	58	dont 16 sont arrivés à échéance en 2016
Emplois CNDS dégressifs	124	
	214	

postes prévus mais non partants	4
postes s'étant arrêtés	10



L'évolution de certaines thématiques depuis 4 ans



Subvention moyenne en fonction des âges ciblés

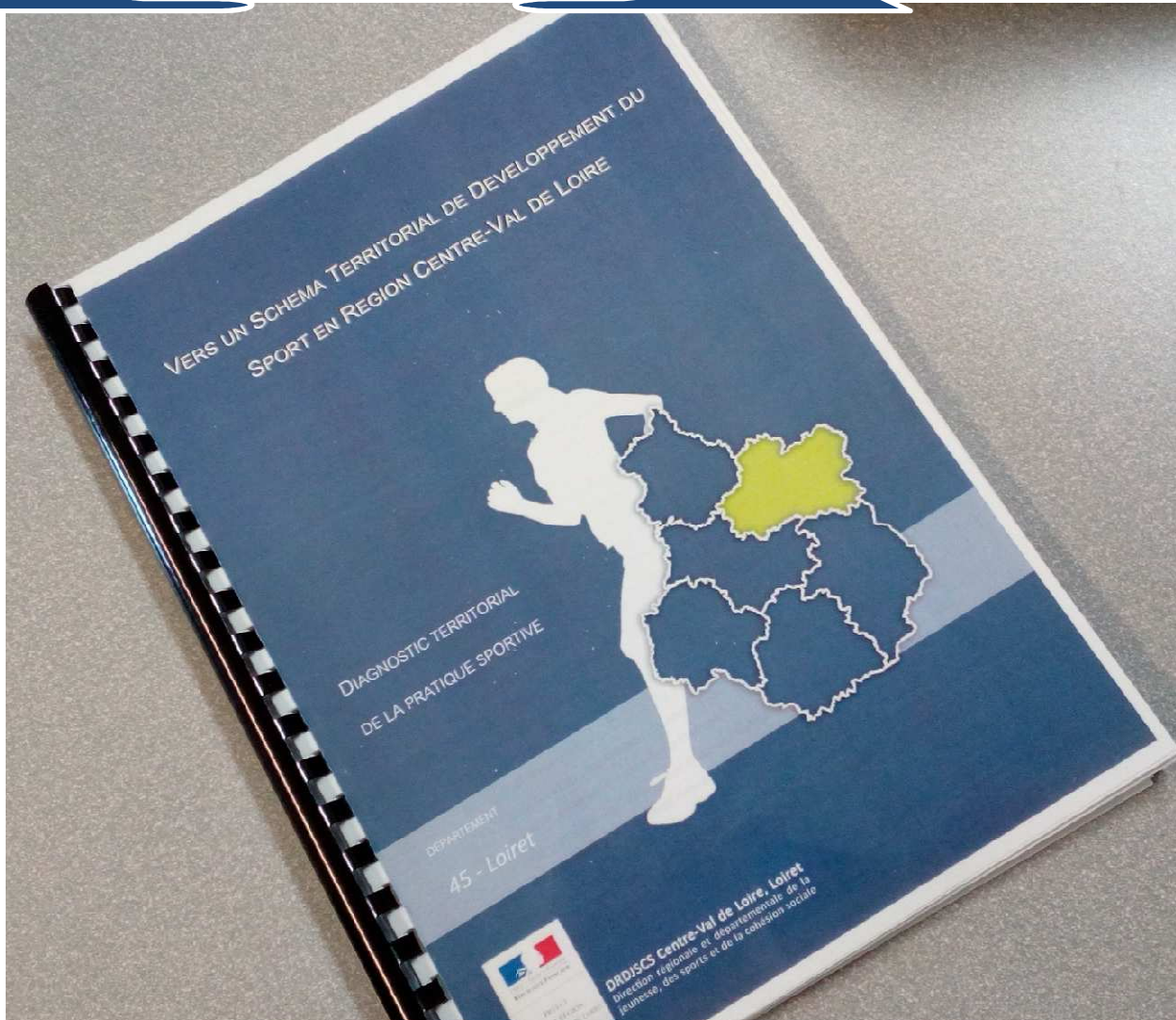
avec emploi	moyenne
Adultes	5144 €
Mineurs	1515 €
Seniors	1223 €
Toutes tranches d'âge	1726 €

sans emploi	moyenne
Adultes	1855 €
Mineurs	1452 €
Seniors	754 €
Toutes tranches d'âge	1701 €



Schéma de développement

Diagnostic territorial de la
pratique sportive



Vers la construction du schéma de développement du sport
en région Centre-Val de Loire

Contexte

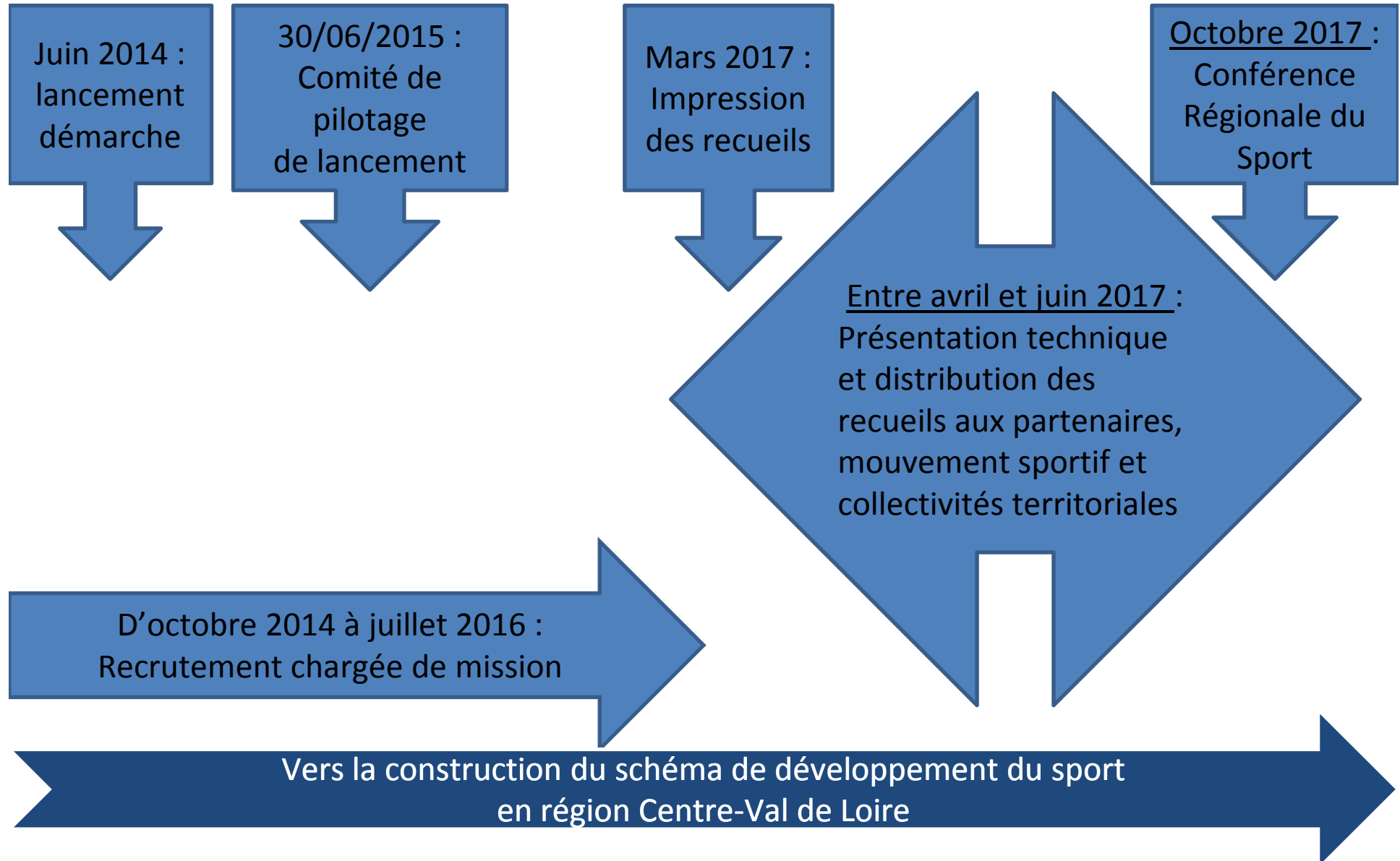
- × Réforme territoriale / Partage de compétences
- × Renforcement d'outils de gouvernance partagés pour mise en cohérence des politiques sportives des différents acteurs
 - **Elaboration d'un diagnostic le plus exhaustif possible de la pratique fédérale**
= socle à la construction du schéma de développement du sport en région entre l'Etat et ses partenaires

METHODOLOGIE

entrée territoriale

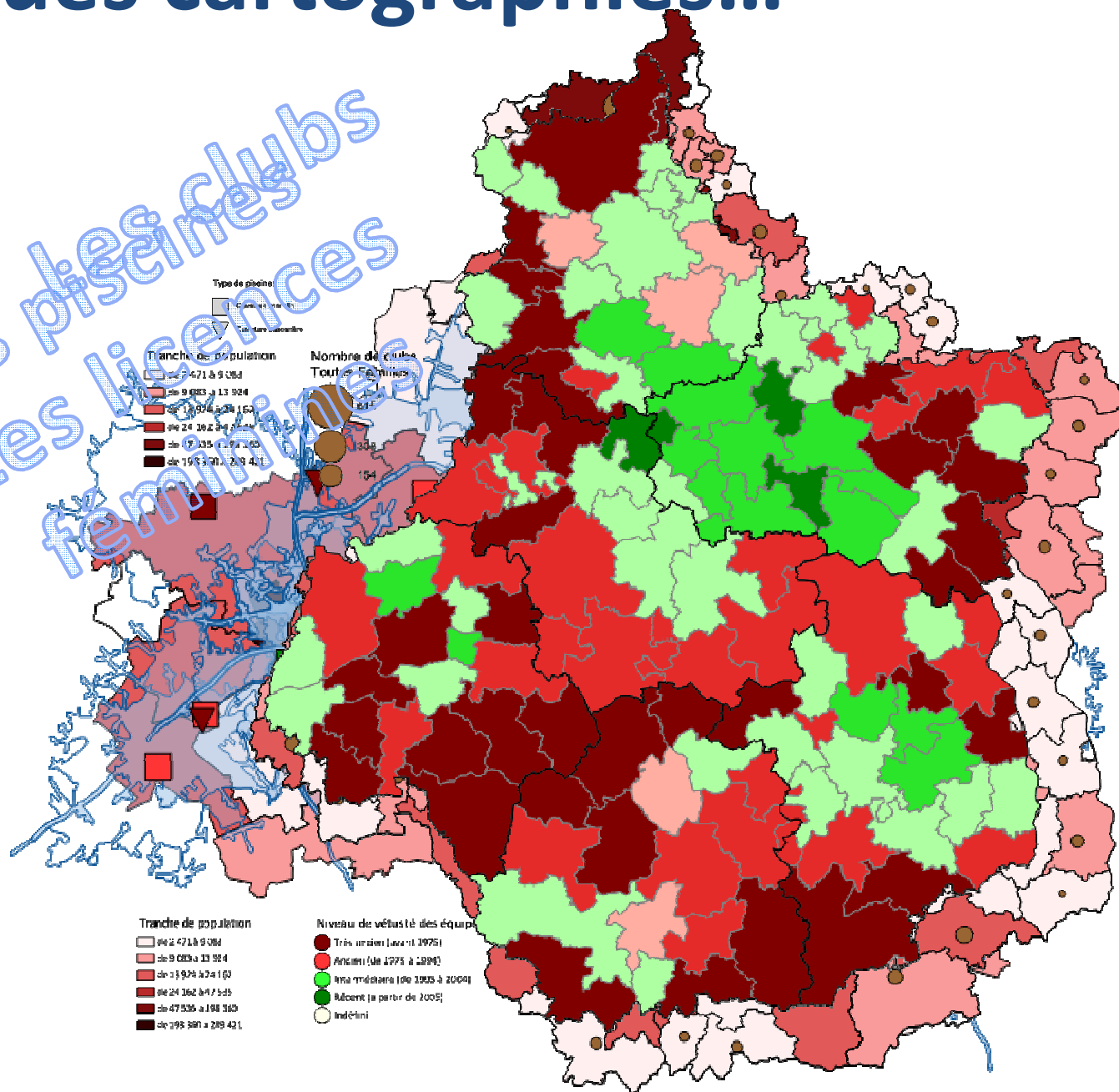
- 6 diagnostics pour les 6 départements
- Restitution des données à l'échelle intercommunale
- Les aspects disciplinaires traités par famille d'APS
- La finalité = mettre en avant les zones de carence et leurs causes

Chronologie du projet



Quelques cartographies...

Les piscines clubs
Les licences féminines



Merci de votre attention



CNDS 2017



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

- Le CNDS poursuivra, en 2017, **cinq objectifs prioritaires** :
 - ⇒ Soutenir la **professionnalisation du mouvement sportif**
 - ⇒ Corriger les **inégalités d'accès à la pratique sportive** [publics éloignés du sport / territoires prioritaires urbains ou ruraux]
 - ⇒ Promouvoir le « **sport santé** » sous toutes ses formes
 - ⇒ Soutenir les **actions de formation technique** des acteurs bénévoles du sport
 - ⇒ Contribuer dans le cadre du **plan « Héritage 2024 »**, l'émergence d'une culture sportive de la population à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024



Développer l'emploi sportif

- ⇒ maintenir le niveau d'accompagnement à 220 emplois (dont les 12 emplois « Citoyens du sport »)
- ⇒ contribuer à atteindre l'objectif national des « 1 000 éducateurs sportifs » intervenant au sein des Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) – cible de 29 emplois
- ⇒ maintenir le stock des emplois sportifs qualifiés (ESQ) « Handicap » (4 FF Handisport / 4 FF Sport adapté) dont les conventions initiales sont échues en 2016 (**pour une durée de 4 ans, avec un montant d'aide non dégressive de 12K€ par an** et par poste (pour un temps plein)).
- ⇒ aide complémentaire d'un montant **de 5 600 euros par an et par ESQ « Handicap »**

Accompagner l'apprentissage :

- ⇒ Doubler le nombre d'apprentis en 2017 (niveau national)
- ⇒ Possibilité de mobiliser des crédits CNDS – aide maximale de 6 000 € par an et par apprenti



Corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive

- Favoriser la **diversité d'une offre d'activités physiques et sportives** de qualité adaptée à **tous les publics** et bien répartie sur **l'ensemble du territoire**

Maintien des moyens spécifiques alloués en 2017 au titre du plan « Citoyens du sport » (28 779€) pour la diversification de l'offre de pratiques pour les femmes et les jeunes filles au sein des QPV et ZRR

- Contribuer à la mise en œuvre du **dispositif « J'apprends à nager »**, notamment par la mobilisation des moyens spécifiques alloués en 2017 au titre du **plan « Citoyens du sport » (82 912€)** et du **plan « Héritage 2024 » (55 275€)**



Promouvoir le sport santé

- Promouvoir le « **sport santé** » sous toutes ses formes :
 - ⇒ Soutenir les actions partenariales et en réseau (ARS) qui répondent aux objectifs fixés dans les « plans régionaux sport, santé, bien-être »
 - ⇒ Accompagner les actions projetées au titre de l'opération « **Sentez-Vous Sport** »
 - ⇒ Cette thématique sera renforcée par la mobilisation de **moyens supplémentaires spécifiques** (38 800€) alloués en 2017 dans le cadre du **plan « Héritage 2024 »**

Soutenir des actions de formation



- Soutenir les **actions de formation** à destination des **bénévoles du sport**, garants de la promotion des valeurs du sport et de l'éthique

LES ORIENTATIONS REGIONALES

Une série de six notes d'orientations régionales fixent les possibilités et les modalités de financement.

- note apprentissage;
- note CIAPS (+ une fiche « j'apprends à nager »);
- note citoyenneté;
- note emploi;
- note formation;
- note santé.



POINTS STRUCTURANTS APPRENTISSAGE

- **nouveau contrat d'apprentissage, avec une entrée en formation à partir d'août 2017**
- concerne uniquement les associations éligibles au CNDS
- avoir **moins de 30 ans** et préparer un **diplôme d'encadrement sportif** répertorié dans le Code du sport
- La structure doit désigner un **maître d'apprentissage** salarié ou bénévole de l'association

POINTS STRUCTURANTS CIAPS ET CITOYENNETE

prioritairement les actions :

- S'inscrivant **dans le temps**, et privilégiant **une pratique sportive régulière**
- Qui valorisent toutes formes **de partenariat**
- **Découlant** d'un besoin, d'un diagnostic, d'un constat, d'un enjeu identifié et exposé

POINTS STRUCTURANTS EMPLOI

création d'emplois qualifiés en CDI, (priorité aux postes à **temps complet pour jeunes qualifiés**),

- sur des **missions techniques, pédagogiques ou de développement**,
- en direction des **populations ou territoires prioritaires** (ZRR et QPV),
- ayant une **projection de pérennisation de l'emploi** (viabilité financière, plan de développement prévisionnel, etc.).

POINTS STRUCTURANTS FORMATION

renforcement du rôle des structures régionales

optimiser la mise en œuvre des plans de formation fédéraux et, d'autre part, à rationaliser les coûts (pédagogiques, de gestion et d'organisation).

favoriser **prioritairement** la mise en place de modules de formation en direction des trois priorités affichées par les orientations du CNDS 2017 :

- la correction des inégalités d'accès à la pratique sportive;
- la promotion du « sport santé » pour contribuer à la politique de santé publique;
- la professionnalisation du mouvement sportif.

POINTS STRUCTURANTS SANTE

- action inscrite dans le temps / une pratique sportive régulière
- associant des **professionnels de santé, des associations** et/ou **des établissements spécialisés** pour que les actions soient portées conjointement par le mouvement sportif et le milieu sanitaire.
- une **problématique** de santé partant d'un besoin, d'un diagnostic, d'un constat ou d'un enjeu.
- Identifier des **indicateurs** (nombre de participants, pathologies, niveau d'intensité et de fréquence, ...)
- Assurer l'activité par **un encadrement sensibilisé et formé** (éducateurs sportifs).

Paris 2024

La **Part territoriale 2017** est composée comme suit :

- ⇒ une **part « socle »**
- ⇒ une **part** correspondant au financement des **emplois sportifs qualifiés (ESQ)** territoriaux
- ⇒ une **part** relative à **l'aide complémentaire** attribuée à chaque **ESQ territorial « Handicap »**, d'un montant de 5 600 euros
- ⇒ une **part** pour les mesures développées au titre du plan **« Citoyens du sport »** :
 - 1/les **emplois « Citoyens du sport »**
 - 2/le dispositif **« J'apprends à nager »**
 - 3/le développement de la **pratique féminine**
- ⇒ une **part** pour les actions développées dans le cadre du **plan « Héritage 2024 »** :
 - 1/le dispositif **« J'apprends à nager »**
 - 2/les actions développées au titre du **« sport / santé »**



REPARTITION CAMPAGNE CNDS 2017

Lignes territoriales

		PROFESSIONALISATION	
apprentissage			80 000 €
emploi créations / GE		26 fois 12 000	312 000 €
emploi poursuites	cros/cdos	8 fois 12 000	96 000 €
	ESQ	quartier 3 fois 12000 + 10000	46 000 €
		handicap 3 fois 17600 + 67000	119 800 €
		poursuites issus de 2016	424 600 €
		poursuites	1 177 550 €
sous total			2 255 950 €
		AUTRES LIGNES FLECHEES	
santé			203 800 €
j'apprends à nager			138 187 €
		ETR	
ETR			90 000 €
TOTAL LIGNES TERRITORIALES			2 687 937 €
Région			
actions régions			400 183 €
formation au service des priorités			580 000 €
TOTAL REGION			980 183 €
TOTAL DEPARTEMENTS			1 629 510 €
TOTAL PART TERRITORIALE			5 297 630 €

Quelques règles de gestion

- ⇒ Organiser l'instruction des dossiers en mobilisant les agents des services de l'Etat chargés du sport (dont les CTS)
- ⇒ S'appuyer sur les têtes de réseau constituées du mouvement sportif en région
- ⇒ Maintenir des seuils d'aide financière [1 500€ / 1 000€ pour les structures dont le siège social se situe en ZRR]
- ⇒ **Dématérialisation de toutes les demandes de subvention**



Aspects pratiques :

Ouverture de la campagne le 6 mars 2017
Fermeture de la campagne le 7 avril 2017

Utilisation de l'outil dématérialisé E-subvention

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R19721>.

qui générera un dossier électronique Cerfa 12156*03.

un [guide de l'utilisateur](#) d'E-subvention est disponible en ligne

la fiche de subvention régionale comporte le numéro **1673**

pour émettre un avis sur les dossiers de vos comités départementaux, veuillez remplir le document [Avis](#) disponible sur le site de la DRDJSCS et le renvoyer aux services départementaux.

PIECES JOINTES

PDF moins de 4MO
20 MO au total

Pas de caractères
spéciaux/accents/espaces

PREPARER SES
TEXTES PAR AVANCE

CLIQUEZ SOUVENT !

Appel à projets national - Mise en place d'actions par les associations locales dans le cadre du plan « *Héritage de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux 2024* »

Obligation / à privilégier / attention particulière	Consignes de l'appel à projet
Obligatoire	Mobiliser le plus grand nombre autour du sport et de l'olympisme
Obligatoire	Créer des passerelles entre le sport scolaire et le sport civil (tous les projets doivent faire l'objet d'un partenariat avec au moins un établissement scolaire)
Porter une attention particulière	Porter une attention particulière aux associations affiliées aux fédérations ayant signé une convention avec le ministère de l'éducation nationale, celui chargé des sports et les fédérations en charge du sport scolaire (liste jointe)
Porter une attention particulière	Une attention particulière sera portée aux projets favorisant la mixité des publics « valides » / « non-valides »
A privilégier	Les actions <u>structurantes</u> et s'inscrivant dans <u>la durée</u> seront privilégiées
A privilégier	Doivent être privilégiées les actions dont la dimension <u>éco-responsable</u> est particulièrement développée
Obligatoire	Utiliser comme dossier de candidature le formulaire CERFA n°12156*04
Obligatoire	L'action doit débuter avant le 30 novembre 2017



- le 24 janvier 2017 (première vague)
- le mardi 18 avril 2017 (deuxième vague)